

Initiative cantonale « *pour des élèves tête nue dans les écoles valaisannes* »

En vertu des articles 33 et ss de la Constitution cantonale, les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandent l'élaboration d'une loi imposant une

tenue tête nue dans les écoles publiques valaisannes.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une seule fois cette initiative.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse exacte (rue-no)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai pour le dépôt de l'initiative à la Chancellerie d'Etat : **22 février 2016.**

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres :

Addor Jean-Luc, ch. du Grand Roé 21, 1965 Savièse, co-président ; Ruppen Franz, Binenweg 2, 3904 Naters, co-président ; Desmeules Jérôme, ch. de Plaisance 1, 1926 Fully, vice-président ; Arnold Fredy, Haus St. Georges, 3929 Täsch ; Biffiger Paul, Birchmatten 36, 3924 St. Niklaus ; Biner Nathalie, Hinterdorfstrasse 25, 3920 Zermatt ; Carraux Antoine, rte du Simplon 8, 1895 Vionnaz ; Cipolla Alexandre, ch. des Bonnares 5, 1872 Troistorrents ; Clerc Charles, rte de Chemex 8, 1872 Troistorrents ; Doyen Ariane, La Vouarda 15, 3978 Flanthey ; Fauchère Cyrille, ch. des Glareys 1, 1967 Bramois ; Garcia Ilan, Batterie 146, 1996 Saclentse/Nendaz ; Graber Michael, Rhonesandstrasse 19, 3900 Brig ; Lips Aïda, rte de Riddes 11, 1912 Leytron ; Logean Grégory, La Poya 13, 1982 Euseigne ; Moret Alexandre, rue du Simplon 56, 1920 Martigny ; Reichen Nadine, Case postale 770, 3960 Sierre ; Udressy David, rue du Chablais 8B, 1893 Muraz.

Le président de commune soussigné certifie que les ____ (nombre) signataires identifiables de l'initiative populaire figurent au registre électoral de la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau
et signature

Lieu et date : _____

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures ou la télécharger sur le site www.udc-valais.ch, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer (même avec une unique signature!) **par retour du courrier** à l'adresse suivante :

UDC du Valais romand, Case postale 1304, 1951 Sion